



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MÉMENTO DU LABEL **GRAND INSEP** **2025-2028**

Être un centre de référence, à proximité et au service
des sportifs de haut niveau et de leurs encadrants.



Février 2024

Ce mémento a pour objet de préciser les modalités, la procédure de fonctionnement et les moyens de mise en œuvre du label grand INSEP 2025-2028, conçu dans le cadre du développement du réseau grand INSEP (RGI) pour répondre à l'ambition suivante :

Être un centre de référence, à proximité et au service des sportifs de haut niveau et de leurs encadrants.

La réévaluation du label grand INSEP a été validée par le Conseil stratégique du réseau grand INSEP du 08/02/2024 regroupant l'INSEP, les centres du réseau grand INSEP, la Direction des sports et l'Agence nationale du sport (ANS).

Ce nouveau label 2025-2028 est le résultat d'un groupe de travail animé par plusieurs acteurs entre février et septembre 2023 : l'INSEP, différents centres du réseau grand INSEP (CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur - Site d'Aix-en-Provence, CREPS Wattignies - Hauts-de-France, CREPS Bourgogne-Franche-Comté), des fédérations (Fédération française de badminton, Fédération française de lutte et disciplines associées, Fédération française de karaté), la Direction des sports, l'Agence nationale du sport, le CNOSF, le CPSF et l'Assemblée des Régions de France. Par leurs rôles respectifs, ce groupe de travail intégrait par ailleurs des membres du Comité label et des membres du collectif des auditeurs du Label 2021-2024.

Prenant en compte les évolutions du sport international, de l'organisation territoriale de l'État et la montée en compétence continue des centres historiques du réseau, cette 3^{ème} édition du label grand INSEP répond à l'ambition de toujours mieux servir les fédérations et les athlètes olympiques, paralympiques et de haut niveau. Pour ce faire, un ensemble cohérent de services et de ressources sont mobilisés et animés sur le territoire.

À noter : le label grand INSEP 2025-2028 est destiné à des structures porteuses de politiques de services publics du sport de haut niveau. Chaque candidat devra ainsi en premier lieu préciser et justifier les missions de service public qu'il porte sur son territoire.

SOMMAIRE

1 LE LABEL GRAND INSEP, UN OUTIL AU SERVICE D'UNE AMBITION NATIONALE	4
Être un centre de référence, à proximité et au service des sportifs de haut niveau et de leurs encadrants	4
2 LES PRINCIPALES DONNÉES DE CADRAGE	5
Qui peut candidater au label grand INSEP 2025-2028 ?	5
Quelles sont les cibles du label grand INSEP 2025-2028 ?	6
Quelle est l'intention du label ?	6
Quelles sont les grandes évolutions du label 2025-2028 ?	6
3 LA STRUCTURATION	7
3.1 Un label valorisant le rôle de référence, d'accompagnateur et d'animateur du haut niveau sur le territoire d'accueil	7
3.2 Le cahier des charges du label grand INSEP 2025-2028	8
3.3 Les attentes du label : modalités de validation des critères	15
4 LA PROCÉDURE	16
4.1 Conditions d'éligibilité d'une candidature	16
4.2 Audit simplifié dans le cadre d'un renouvellement du label	16
4.3 Audit complet dans le cadre d'un nouveau candidat	17
4.4 L'équipe auditrice (audit simplifié ou complet)	17
4.5 Le Comité label	18
4.6 Le cycle de vie du Label	18
ANNEXES	19

1 | LE LABEL GRAND INSEP, UN OUTIL AU SERVICE D'UNE AMBITION NATIONALE

ÊTRE UN CENTRE DE RÉFÉRENCE, À PROXIMITÉ ET AU SERVICE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET DE LEURS ENCADRANTS

Issu d'une dynamique collective au service de la performance, le label grand INSEP répond à plusieurs enjeux :

- garantir une organisation de qualité aux acteurs du sport français et préparer les sportifs des fédérations à atteindre la plus haute performance sportive ;
- répondre aux contraintes de la performance de haut niveau, de plus en plus exigeante et ne souffrant d'aucune concession ;
- permettre aux fédérations sportives de mettre en œuvre et d'accomplir dans les meilleures conditions leurs programmes d'accès au haut niveau et d'excellence ;
- proposer une marque qui garantit la qualité et la cohérence des services proposés ;
- mobiliser l'ensemble des ressources réparties sur le territoire dans une ambition nationale : placer la France dans les meilleures nations mondiales lors des Grands événements sportifs internationaux (GESI).

Le label constitue une marque de qualité, attribuée à des centres qui répondent à son cahier des charges, après une évaluation globale. Le label permet d'accompagner et de reconnaître la montée en compétences globale du réseau.

Pour un centre, les avantages d'être labellisé grand INSEP sont nombreux. Le label permet en effet :

- d'appartenir à une dynamique nationale à dimension et ambition internationale ;
- d'agir au sein d'un groupement de centres sportifs de haut niveau organisés en réseau pour accroître la performance du sport de haut niveau français ;
- de s'appuyer sur une feuille de route en vue d'accompagner les politiques sportives des fédérations en matière de sport de haut niveau ;
- de mutualiser les services, les démarches et les actions au service de la performance ;
- d'harmoniser et de spécialiser l'offre d'accompagnement des sportifs de haut niveau (SHN) sur l'ensemble du territoire français, tant métropolitain qu'ultramarin.

2 | LES PRINCIPALES DONNÉES DE CADRAGE

QUI PEUT CANDIDATER AU LABEL GRAND INSEP 2025-2028 ?

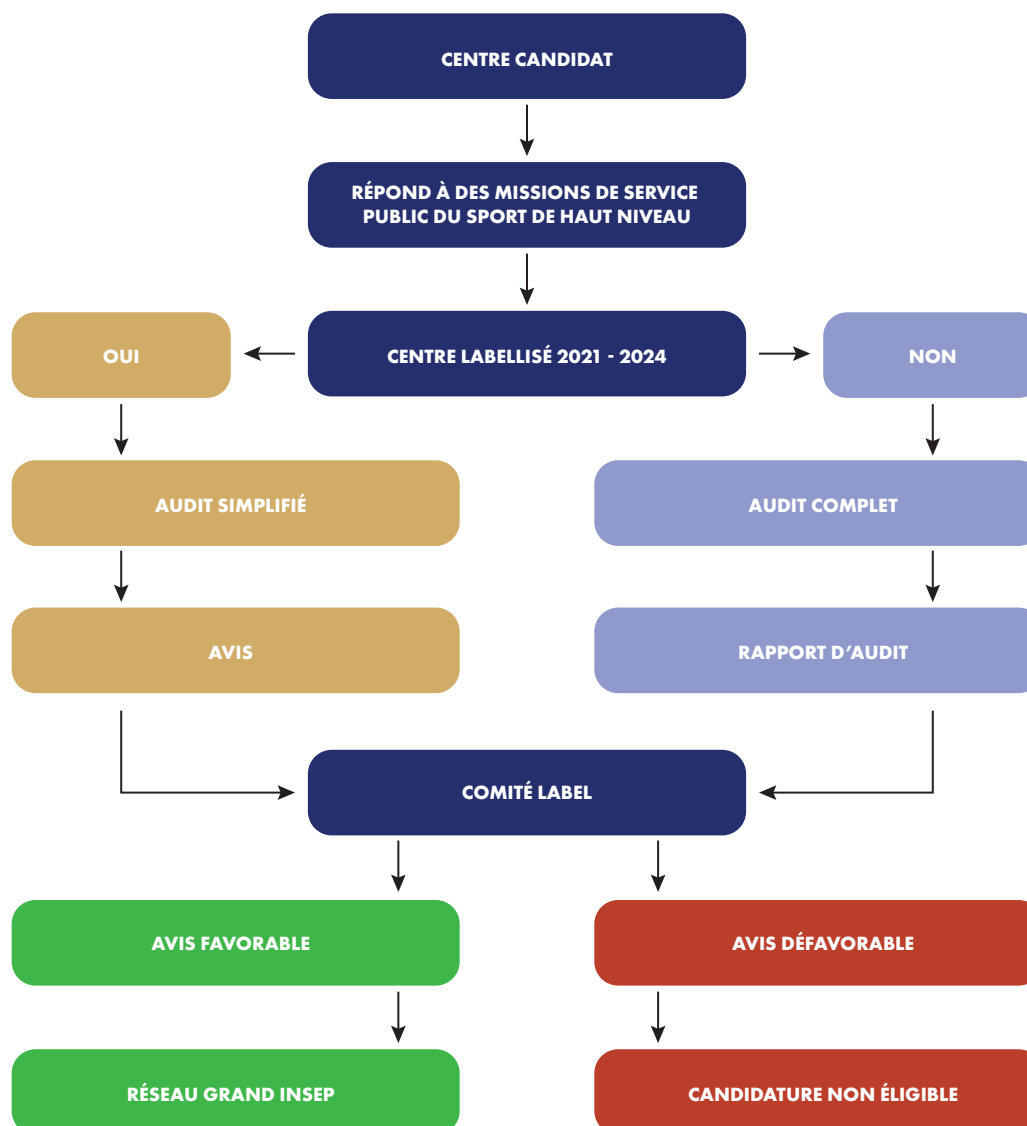
Peut candidater au label tout centre répondant à des missions de service public du sport de haut niveau. Tout nouveau candidat devra ainsi pouvoir justifier des missions de service public qu'il porte, de plein droit ou par délégation. Ce critère sera vérifié lors de l'examen de la candidature par l'INSEP, préalablement à l'organisation d'un audit.

Est automatiquement reconnu comme candidat accepté tout centre labellisé grand INSEP 2021-2024.

Par ailleurs, tout candidat devra être identifié comme participant activement au projet de performance fédérale par au moins deux fédérations reconnues de haut niveau. Des courriers signés par les Directions techniques nationales (DTN) devront venir compléter le dossier de candidature.

Ces prérequis ne se substituent pas au respect du cahier des charges du label grand INSEP.

Pour rappel, seul le Comité label a le pouvoir de délivrer et/ou de retirer le label grand INSEP.



QUELLES SONT LES CIBLES DU LABEL GRAND INSEP 2025-2028 ?

- les centres accueillant des athlètes olympiques, paralympiques et de haut niveau ;
- les fédérations implantées dans et à proximité des centres ;
- l'État, les régions, les collectivités locales, les fédérations (propriétaires ou partenaires).

QUELLE EST L'INTENTION DU LABEL ?

Obtenir le label ne doit pas être une fin en soi, ce dernier étant clairement identifié comme un outil au service du réseau.

L'intention du label est claire : affirmer ce qui réunit l'ensemble des membres d'un réseau au service du sport du haut niveau français, confirmer une volonté partagée de montée en compétence continue et servir une dynamique locale interne et externe d'animation des ressources répondant aux missions de service public du sport de haut niveau et de ses acteurs. Le label grand INSEP 2025-2028 doit aussi permettre de sécuriser les conditions d'accueil des établissements.

QUELLES SONT LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU LABEL 2025-2028 ?

Le label 2016-2020 mettait en valeur les infrastructures nécessaires à l'accueil du haut niveau.

Le label 2021-2024 l'a complété en précisant les compétences et ressources à mobiliser pour accompagner le haut niveau.

Le label 2025-2028 continue de valoriser l'héritage des deux premières campagnes en développant le rôle de centre de référence, à proximité et au service des sportifs de haut niveau et de leurs encadrants (« Impliquer et développer l'écosystème local »), inscrit dans une dimension nationale et internationale.



3 | LA STRUCTURATION

3.1 UN LABEL VALORISANT LE RÔLE DE RÉFÉRENCE, D'ACCOMPAGNATEUR ET D'ANIMATEUR DU HAUT NIVEAU SUR LE TERRITOIRE D'ACCUEIL

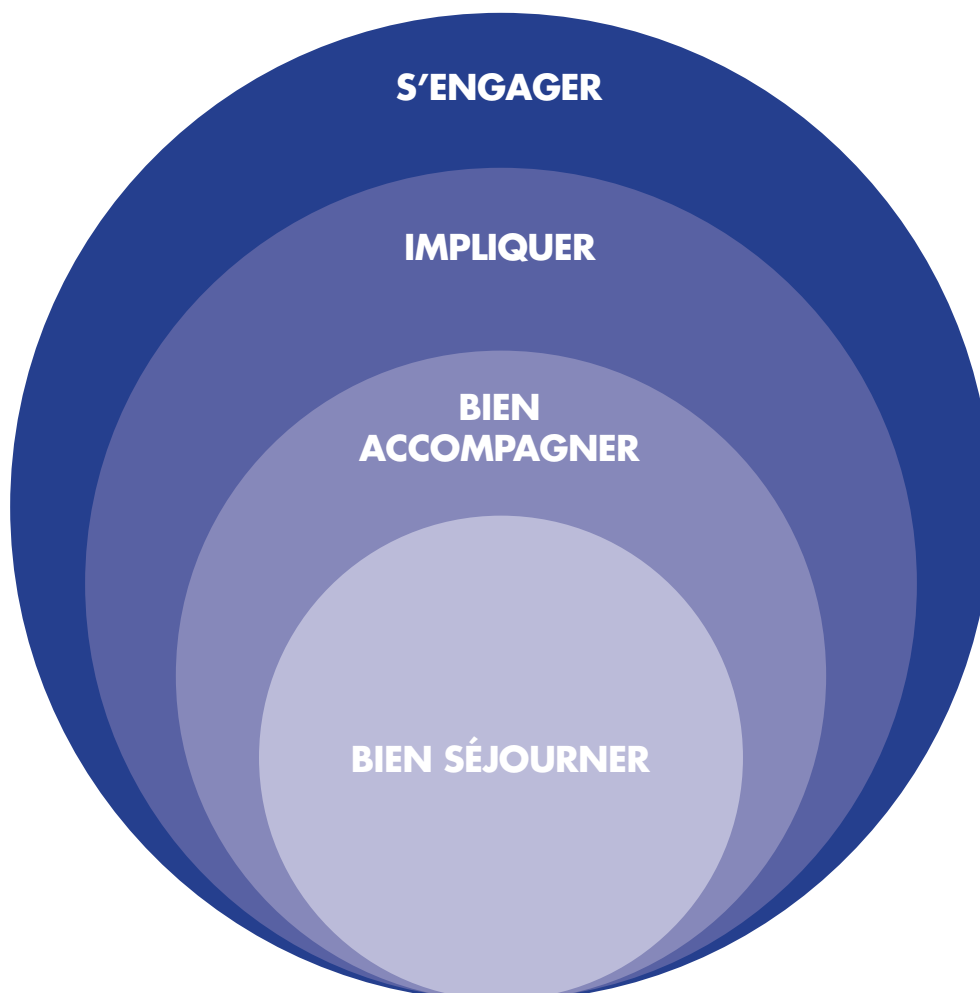
Le label grand INSEP 2025-2028 s'appuie sur son historique (« Bien séjourner » et « Bien accompagner ») et reconnaît deux nouvelles dimensions, aujourd'hui centrales dans les missions d'un centre du réseau grand INSEP :

- « Impliquer et développer l'écosystème local » ;
- « S'engager dans une dynamique nationale, voire internationale ».

Pour chacun de ces quatre piliers, le centre candidat devra alors pouvoir justifier des actions mises en place pour répondre aux attentes exprimées dans le cahier des charges, en étayant ses arguments de toutes preuves et justificatifs qu'il saura centraliser et fournir.

Le cahier des charges identifie 24 actions réparties dans ces quatre piliers :

- **cinq actions « Bien séjourner » ;**
- **neuf actions « Bien accompagner » ;**
- **cinq actions « Impliquer et développer l'écosystème local » ;**
- **cinq actions « S'engager dans une dynamique nationale ».**



3.2 LE CAHIER DES CHARGES DU LABEL GRAND INSEP 2025-2028

3.2.1 Les cinq critères de la dimension « Bien séjourner »

Action 1

Permettre de bien se former en tant que sportif haut niveau

Le centre met à disposition des structures du programme d'excellence des projets de performance fédéraux (PPF), internes ou externes, des installations de qualité dédiées et des installations prioritaires à ces autres structures permanentes.

Le centre offre un espace de musculation/cardio pouvant accueillir 20 personnes minimum avec :

- un espace barres, poids et haltères ;
- un espace appareils haut du corps ;
- un espace appareils bas du corps.

L'espace balnéothérapie du centre dispose :

- d'un espace de récupération en température chaude (sauna, jacuzzi ou hammam) ;
- d'un espace de récupération en température froide (bain froid ou cryothérapie).

Les SHN inscrits dans les programmes d'excellence des PPF (internes ou externes) ont un accès facilité et priorisé aux installations.

Tout ou partie de l'encadrement est formé à l'accompagnement des Personnes en situation de handicap (PSH), et du matériel de musculation/cardio est spécifiquement adapté aux PSH.

Action 2

Permettre de bien vivre (épanouissement personnel)

En dehors des heures d'ouverture de l'établissement, le centre organise un accueil physique. Le personnel est formé à l'accueil de publics en situation de handicap (acceptation des chiens guide par exemple). Le centre propose un service d'acheminement sur site à la demande, depuis la gare et/ou l'aéroport le plus proche, et/ou est accessible en transports en commun. L'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) répond aux réglementations en vigueur en la matière.

Sur demande, le centre peut mettre à disposition des salles privatisables dont des espaces bureaux et des salles de réunion.

Le centre propose un service de buanderie, en autonomie et/ou par prestation, adapté pour les internes et pour la réception de collectifs (machines et espaces spécifiques). Par ailleurs, il propose des lieux de stockage (bagages, matériels) sécurisés.

Proposant le wifi en accès libre sur les lieux d'entraînement, les lieux de vie (hébergements, restauration) et de formation, le centre propose au moins un espace de loisirs/détente dédié et contrôlé, un espace complété par un espace de repos et par différents lieux de rencontre et d'échange au sein de l'établissement (intérieurs et/ou extérieurs).

Action 3

Permettre de bien dormir et récupérer

Au calme, avec de la literie de qualité et disposant de toilettes et salles d'eau individuelles, les chambres sont simples ou doubles. Des lits de grandes tailles (longueur et largeur) sont disponibles. Les chambres sont isolées thermiquement et phoniquement.

En dehors des vacances scolaires et week-end (ponctuellement), les chambres sont dédiées aux polistes. La sécurité des mineurs répond à la réglementation en vigueur.

Le centre a la capacité de prendre en compte les besoins spécifiques des PSH (sur demande : lits médicalisés, sièges de douche, lèves-personnes sur prescription médicale, matelas à mémoire de forme, chambres individuelles ou chambres double accessibles pour l'athlète et son accompagnant, chambres PMR communicantes).

Le ménage est réalisé au moins une fois par semaine, et plus sur demande.

Action 4

Permettre de bien manger

Le centre dispose d'un lieu de restauration type self-service cafétéria et d'un espace de restauration aménageable à la demande, ouvert sept jours sur sept. Le centre a la capacité de répondre à des demandes « à la carte » (menus, horaires).

Composés avec l'aide d'un nutritionniste ou d'un diététicien, les menus peuvent s'adapter quotidiennement à différents régimes alimentaires (petits-déjeuners, déjeuners et dîners) : composition et quantité, double choix minimum, etc. Le centre a la capacité de prendre en compte les besoins spécifiques des sportifs en situation de handicap (aliments mixés, allergies alimentaires).

Le centre s'engage dans une démarche éco-responsable (circuits courts et produits locaux, produits non industriels et/ou bio, tri des déchets, etc.).

En dehors des heures d'ouvertures de la restauration, le centre a la capacité de proposer des collations/goûters adaptés à la demande.

Des points d'eau sont répartis sur l'ensemble du site, en complément de l'eau du robinet.

Action 5

Permettre de bien se soigner

Le centre met à disposition un service médical permettant les consultations médicales des athlètes et doit garantir la présence d'un médecin en fonction de la demande. L'accès aux soins est priorisé pour les sportifs et sportives listés. Le médecin référent du centre doit pouvoir se rendre disponible.

Le centre doit disposer d'une assistance ou d'un secrétariat médical dont la présence journalière est garantie.

Il s'impose de réaliser l'ensemble de la Surveillance médicale réglementaire (SMR) dans les délais impartis pour les sportifs listés internes et externes.

Le centre propose un espace dédié et du matériel adapté pour des soins de réathlétisation, de rééducation et de récupération, planifiés en fonction des besoins des athlètes. Il est possible de consulter un kinésithérapeute, un ostéopathe, un nutritionniste, un psychologue, sur demande.

Le centre a la capacité de mobiliser des services extérieurs pour la réalisation d'examen spécifiques et d'imagerie (scanner, IRM, échographie, etc.).

3.2.2 Les neuf critères de la dimension « Bien accompagner »

Action 6

Proposer des services et compétences spécifiques en matière de dimension physique, prévention des blessures et réathlétisation

Le centre candidat devra être en capacité d'identifier ses experts en dimension physique, prévention des blessures et réathlétisation au sein du centre mais aussi ceux déployés sur tout le territoire qui pourront être animés par la Maison régionale de la performance (MRP) des CREPS et Organismes publics équivalents (OPE).

Il devra également pouvoir fournir du matériel de musculation adapté aux personnes à mobilité réduite.

Action 7

Proposer des services et compétences spécifiques en matière de dimension mentale

Le centre candidat devra être en capacité d'identifier ses experts de la dimension mentale au sein du centre mais aussi ceux déployés sur tout le territoire qui pourront être animés par la Maison régionale de la performance (MRP) des CREPS et Organismes publics équivalents (OPE).

Il devra constituer des réseaux d'experts formés à la préparation mentale à destination de publics spécifiques, notamment sur le volet para-sport.

Action 8

Proposer des services et/ou développer une dynamique de recherche-innovation (laboratoires et entreprises) et les développements technologiques

Le centre candidat devra être en mesure d'optimiser le travail axé sur l'accompagnement scientifique à la performance et l'innovation. Il devra s'assurer de développer des projets de recherche conventionnés au service des besoins des SHN du territoire, ainsi que de conventionner avec les universités territoriales en lien avec les projets de recherche au service des besoins des SHN.

Action 9

Favoriser l'optimisation de la performance (encadrements et athlètes, dont l'axe thématique data et analyse vidéo)

Des compétences spécifiques en captation et analyse de données/vidéos devront pouvoir être mobilisables et efficaces au sein du centre candidat.

Action 10

Accompagner le suivi de la performance via les outils du Sport data hub

Le centre candidat devra contribuer au traitement des données de l'écosystème sportif afin d'optimiser la haute performance. Les outils du Sport data hub (SDH) devront apporter une aide à la prise de décision dans le cadre de l'optimisation de la performance sportive (PSQS, Athlète 360, Vis'OR).

Action 11

Assurer un accompagnement et une animation des encadrements (services spécifiques aux entraîneurs)

Une cellule d'accompagnement doit être présente au sein du centre candidat et un programme d'animation et de rencontres est disponible (groupes de travail, webinaires, séminaires, conférences). L'objectif est d'accompagner et répondre aux besoins spécifiques des entraîneurs pour optimiser leurs compétences techniques et scientifiques.

Action 12

Assurer le suivi médical et paramédical

Le centre candidat devra s'assurer de développer un réseau de professionnels du secteur médical et paramédical pour répondre rapidement aux besoins de soins.

Il devra également présenter une convention avec un service hospitalier local de médecine sportive et de différentes spécialités (ophtalmologie, odontologie, traumatologie, etc.).

Il conviendra au centre candidat de pouvoir établir une convention avec une structure hospitalière de proximité à même d'accompagner les athlètes paralympiques et/ou de fournir un suivi spécifique à ces publics.

Le centre candidat conventionnera avec les structures médicales de son territoire afin de répondre plus rapidement à tous les besoins des SHN.

Action 13

Assurer un accompagnement du double cursus de formation vers l'excellence (réussite sportive et scolaire)

Des espaces devront être dédiés aux études, au suivi et au soutien scolaire. Le centre candidat assurera la continuité pédagogique et scolaire (cursus aménagés, rattrapage des cours, aménagement des examens, enseignements à distance, etc.).

Le centre candidat devra établir des conventions effectives entre plusieurs établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, sur tout le territoire.

Action 14

Valoriser les spécificités du centre dans l'accompagnement à la performance

Le centre candidat pourra valoriser ses spécificités dans le domaine de son choix. Pour ce faire, il devra justifier les caractéristiques indiquées en termes d'accompagnement à la performance au service des sportifs et de leur encadrement (stress environnemental, parasport, innovation, nutrition, etc.). Cette valorisation des spécificités permettra de promouvoir les centres ainsi que l'accompagnement spécifique dédié aux sportifs de haut niveau.

3.2.3 Les cinq critères de la dimension « Impliquer et développer l'écosystème local »

Action 15

Développer ou valoriser les relations avec l'entité propriétaire (région, département, fédération ou autre)

Le centre et les collectivités ou fédérations, collaborent étroitement sur les enjeux de performance en tenant compte des orientations nationales.

Le projet sportif du centre candidat devra être connu et partagé par les collectivités ou les fédérations, qui seront pleinement associées à la mise en œuvre du projet d'établissement et de son modèle économique.

Le centre candidat devra témoigner des investissements passés et prévus par les collectivités ou fédérations.

Le centre candidat et les collectivités ou fédérations, devront être en mesure de collaborer pour la définition des besoins en matière d'évolution des bâtiments et des installations sportives.

Le centre candidat devra être en capacité d'accueillir des événements organisés par les collectivités ou fédérations au sein de la structure.

Action 16

Développer les relations avec la MRP des CREPS/OPE de son territoire*

Le centre et les collectivités ou fédérations, collaboreront étroitement sur les enjeux de performance en tenant compte des orientations nationales.

Des conventions de mise à disposition d'infrastructures sportives de proximité devront pouvoir être signées par le centre candidat et les parties prenantes locales.

**Pour les centres hors CREPS.*

Action 17

Nature des relations avec le rectorat

Le centre candidat devra prendre appui sur les compétences du rectorat. Les liens étroits entre le rectorat de la région académique et le centre permettront de mieux accompagner les sportifs identifiés dans les PPF.

Action 18

Nature des relations avec les universités, STAPS, laboratoires de recherche, grandes écoles et centres spécifiques (écoles d'ingénieurs, centres hospitaliers universitaires, services d'aide à la performance, etc.)

Une convention « Sport de haut niveau » devra être signée entre le rectorat et le centre, favorisant la mise en place d'un comité de pilotage.

Tenant compte des contraintes des SHN, le centre candidat devra pouvoir garantir des aménagements concernant les cursus de formation proposés.

Il sera enfin nécessaire que le centre candidat puisse avoir une visibilité sur les sections sportives scolaires mises en place dans son académie.

Action 19

Nature des relations avec les structures privées (entreprises, start-ups, sponsors)

Le centre candidat devra s'appuyer sur les structures sportives privées afin de faire bénéficier de certains services aux sportifs de haut niveau (réinsertion, mécénat, subventions, etc.). En particulier, la question de créneaux et tarifs préférentiels pour les SHN (notamment pour pallier les espaces de musculation, récupération, cryothérapie).

3.2.4 Les cinq critères de la dimension « S’engager dans une dynamique nationale, voire internationale »

Action 20

S’impliquer dans le réseau grand INSEP

Le centre candidat devra participer activement aux instances de pilotage du réseau grand INSEP (Bureaux et Conseils stratégiques RGI) ainsi qu’aux regroupements et groupes de travail sur les différents champs d’optimisation de la performance (dimension physique, dimension mentale, médical-paramédical, accompagnement à la performance en stress environnemental (ASTRE), accompagnement scientifique à la performance (RNASP), para-sport, etc.).

Action 21

Optimiser les relations avec les fédérations

Le centre candidat, en lien avec la Maison régionale de la performance, devra savoir apporter des réponses individualisées aux athlètes cibles prioritaires, après validation de la cellule performance de la fédération.

Action 22

Présenter des projets en relation avec l’Agence nationale du sport (ANS)

Le centre candidat devra créer ou faire perdurer les relations avec l’ANS. Le lien avec l’ANS à travers les Maisons régionales de la performance (MRP) de leur territoire devra être intensifié.

Action 23

Déployer la politique publique en matière d’éthique et intégrité dans le sport de haut niveau

Le centre candidat devra contribuer à la prévention des dérives éthiques dans le sport de haut niveau (comportements et propos inappropriés, phénomènes d’emprise, bien-être, maltraitance et performance, relations entraîneurs-athlètes-parents, etc.).

Action 24

Hors champ du territoire national

Le centre candidat devra s’engager dans une dynamique en vue d’un rayonnement à l’international et une amélioration de la performance des sportifs de haut niveau français (lobbying, échanges bilatéraux ou multilatéraux avec des structures à l’étranger, partages d’expertises et montées en compétence, accueil de délégations étrangères, etc.).

3.3 LES ATTENTES DU LABEL : MODALITÉS DE VALIDATION DES CRITÈRES

Pour répondre aux attentes du label, le centre candidat devra pouvoir justifier de son engagement sur l'ensemble des 24 actions.

Pour chacune des quatre dimensions et pour chacune des 24 actions :

- la colonne C précise l'intitulé de l'action ;
- la colonne D apporte des précisions relatives à l'action ;
- la colonne E permet au candidat de présenter comment il répond aux attentes de l'action. Le candidat est invité à être le plus détaillé et précis possible ;
- la colonne F identifie des indicateurs obligatoires à renseigner ;
- la colonne G permet de renseigner ces indicateurs.

Des pièces obligatoires à fournir sont identifiées pour les dimensions « Bien séjourner » et « Impliquer et développer l'écosystème local ». Elles devront accompagner le dossier de candidature.

Des pièces complémentaires sont à identifier par le candidat pour les trois dimensions « Bien accompagner », « Impliquer et développer l'écosystème local » et « S'engager dans une dynamique nationale, voire internationale ». Ces pièces ne seront pas à transmettre avec la candidature mais devront pouvoir être présentées sans délai sur simple demande.

Concernant la particularité de la dimension « Bien accompagner » : il est attendu le référencement des personnes ressources répondant aux actions (nom, prénom, qualification, type de contrat ou de convention, etc.).

Le Comité label basera entre autres son évaluation sur la qualité et la quantité des informations fournies par le candidat dans son dossier de candidature.

4 | LA PROCÉDURE

4.1 CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ D'UNE CANDIDATURE

La candidature doit être portée par une personne morale répondant à des missions de service public, dans l'intérêt du sport de haut niveau français.

Le dossier de candidature doit être composé :

- d'un courrier officiel portant la candidature adressé au Directeur général de l'INSEP ;
- de la Grille de préparation à l'audit (GPA) dûment renseignée ;
- des pièces obligatoires identifiées dans la GPA ;
- d'au moins deux courriers de DTN de fédérations olympiques, paralympiques ou reconnues de haut niveau attestant que la structure contribue au projet de performance de la fédération ;
- du listing des responsables des structures accompagnées dans l'année précédant la candidature (internes/externes – permanents/ponctuels) sous un format Excel.

Tout centre labellisé devra s'engager à respecter le règlement intérieur du réseau grand INSEP et acquitter ses droits d'adhésion.

Le dossier de candidature est à retourner par courrier ou par mail à la Cellule des relations internationales et du réseau grand INSEP (Cellule RI&RGI) : rgi@insep.fr / INSEP - 11, Avenue du Tremblay - 75012 PARIS.

Une analyse préalable des candidatures sera réalisée par les équipes de l'INSEP et viendra vérifier la complétude du dossier et la validité de la réponse du candidat aux 24 actions du cahier des charges.

Par suite d'avis favorable, un audit sera organisé, dont les modalités seront adaptées en fonction du profil du candidat.

4.2 AUDIT SIMPLIFIÉ DANS LE CADRE D'UN RENOUVELLEMENT DU LABEL

La procédure de l'audit simplifié est réservée aux membres actifs du réseau grand INSEP, déjà labellisés sur la période 2021-2024.

Le programme comprend :

- une rencontre avec l'équipe de direction ;
- une rencontre avec l'équipe en charge de l'accompagnement des SHN et des structures ;
- une rencontre avec les partenaires publics (dont propriétaire) ;
- une rencontre avec les fédérations partenaires ;
- une visite des sites, installations ou services nouveaux proposés (mis en service depuis l'audit précédent).

Un avis sera rédigé par l'équipe auditrice, en se basant entre autres sur le rapport d'audit de la campagne précédente. Cet avis sera transmis au Comité label pour vote.

4.3 AUDIT COMPLET DANS LE CADRE D'UN NOUVEAU CANDIDAT

Un audit complet sera réalisé pour tout nouveau candidat, sur la forme des audits de la campagne 2021-2024.

Un audit *in situ* se déroule sur une période de 24 heures, de 12h00 à 12h00, respectant le cycle de vie d'une journée d'un sportif.

Le programme comprend :

- une rencontre avec l'équipe de direction ;
- une rencontre avec l'équipe en charge de l'accompagnement des SHN et des structures ;
- une rencontre avec les partenaires publics (dont propriétaire) ;
- une rencontre avec les fédérations partenaires ;
- une visite des sites, des installations et d'une présentation des services proposés ;
- des temps d'échange avec des personnes ressources identifiées dans la dimension « Bien accompagner » ;
- une rencontre avec des athlètes suivis.

Par ailleurs, l'équipe auditrice devra déjeuner, dormir et prendre son petit-déjeuner sur place (à la charge du candidat).

Un rapport d'audit sera rédigé par l'équipe auditrice. Ce rapport sera transmis au Comité label pour vote. Il sera partagé avec le candidat pour information (en amont de la session du Comité label traitant sa candidature).

4.4 L'ÉQUIPE AUDITRICE (AUDIT SIMPLIFIÉ OU COMPLET)

L'équipe auditrice est composée de deux à trois membres parmi :

- des représentants de l'INSEP ;
- des membres d'une équipe de direction d'un centre labellisé ;
- des membres d'une direction technique nationale d'une fédération reconnue de haut niveau ;
- des représentants du CNOSE/CPSF ;
- des représentants de l'ANS ;
- toute personne qualifiée reconnue par le président du Comité label.

La liste nominative des auditeurs formés sera tenue à jour suite à la validation du président du Comité label.

La procédure débute dès transmission du dossier de candidature par l'INSEP à l'équipe auditrice et se termine à la transmission de l'avis ou du rapport d'audit.

Les auditeurs ont durant la durée de cet audit toute liberté pour recueillir des informations complémentaires auprès de toute source jugée pertinente (fédérations, utilisateurs, partenaires, ressources, etc.).

Au terme de la journée d'audit *in situ*, l'équipe auditrice présentera au centre candidat ses premières conclusions.

L'avis ou le rapport d'audit sera transmis au candidat, pour information, en amont du Comité label.

4.5 LE COMITÉ LABEL

La composition et le fonctionnement du Comité label restent identiques.

Seul le Comité label est légitime pour attribuer ou au besoin retirer le label.

« Le Comité label présidé par le Directeur général de l'INSEP est mis en place afin de statuer sur l'attribution du label grand INSEP. Il constitue également l'instance de saisine en cas de procédure de retrait du label. Le conseil stratégique RGI statue sur l'évolution des critères de labellisation sur proposition éventuelle du Comité Label.

Règlement intérieur du réseau grand INSEP (22 février 2024).

Composition :

- le Directeur général de l'INSEP qui le préside et qui a voix prépondérante ;
- la Directrice des sports ou son représentant ;
- le Directeur général de l'Agence nationale du sport ou son représentant ;
- un représentant des directeurs de centre labellisé grand INSEP ;
- un représentant des directeurs techniques nationaux ;
- un représentant de Régions de France ;
- un représentant du CNOSF ;
- un représentant du CPSF ;
- un représentant du monde économique ;
- un représentant des sportifs de haut niveau.

Les éléments de prise de décision du Comité label :

- le dossier de candidature ;
- le rapport d'audit ou l'avis ;
- l'entretien des candidats ;
- l'expérience et les connaissances des membres du Comité label.

À noter : chaque candidat présentera et soutiendra sa candidature devant le Comité label et aura à charge de répondre aux questions des membres de ce dernier dans le temps imparti. Le label peut être retiré dès lors que les critères du label ne sont plus respectés. Lorsqu'un ou des manquements au label sont observés, l'INSEP demande par écrit au centre de présenter ses observations dans un délai de 30 jours. L'INSEP communique ensuite au Comité label les informations dont il dispose, et les observations en retour du centre.

Après délibération du Comité label, un délai de mise en conformité est proposé au centre avec un échéancier.

En cas de non-respect de cet échéancier, le centre se verra retirer le label : la décision est notifiée par le Directeur général de l'INSEP au directeur du centre. Le retrait du label entraîne le retrait du droit d'utiliser le logo du label et l'accès à l'ensemble des outils grand INSEP (Box numérique notamment). Il ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais d'adhésion annuelle.

4.6 LE CYCLE DE VIE DU LABEL

Le cahier des charges du label est amené à être réévalué tous les quatre ans. Chaque nouvelle version deviendra opérationnelle et de référence l'année post-olympique d'été.

Chaque nouvelle version du cahier des charges du label grand INSEP impose à l'ensemble des centres labellisés de se porter à nouveau candidats sur la version de référence. Un candidat labellisé en 2025 le sera jusqu'en 2028. Ainsi, les centres labellisés répondront à une même exigence.

ANNEXES

LABEL GRAND INSEP 2025-2028

«Être un centre de référence, à proximité et au service des sportifs de haut niveau et de leurs encadrants»

Grille de préparation à l'audit (GPA)

«Destiné à des structures porteuses de politiques de services publics du sport de haut niveau.

Chaque candidat devra ainsi en premier lieu préciser et justifier les missions de service public qu'il porte sur son territoire»

Informations générales

Nom de la structure	
Nom du propriétaire	
Statut de la structure	
Missions	
Date de dernière mise à jour de la grille	
Nom, fonction et contact de la personne référente de la candidature	
Nom et fonction de l'autorité de la structure	

Indicateurs

Nombre de fédérations conventionnées sur site et hors site	
Nombre de structures de PPF accompagnées hors site	
Nombre total de SHN	
Nombre total de sportifs sur listes	
Nombre total de SHN internes	
Nombre total de SHN externes accompagnés	

BIEN SÉJOURNER

Nom de la structure			
Nom du propriétaire			
Date de dernière mise à jour de la grille			

Actions		Précisions	Réponse du candidat	Indicateurs	
Action 1	Permettre de bien se former en tant que sportif de haut niveau	<p>Mise à disposition d'installations dédiées pour les structures du programme d'excellence des PPF (internes ou conventions externes) et autres structures permanentes.</p> <p>Espace de musculation/ cardio-training pouvant accueillir 20 personnes minimum avec priorisation pour les SHN inscrits dans les programmes d'excellence des PPF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un espace barres, poids et haltères ; • un espace appareils haut du corps ; • un espace appareils bas du corps. <p>Formation de l'encadrement à l'accompagnement des Personnes en situation de handicap (PSH). Matériel cardio-training spécifiquement adapté aux PSH.</p> <p>Espace balnéothérapie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • espace de récupération en température chaude (sauna, jacuzzi ou hammam) ; • espace de récupération en température froide (bain froid ou cryothérapie). 		<p>Nombre maximum d'utilisateurs simultanés (surface totale des espaces de musculation/ cardio en m², surface totale des espaces de récupération en m²)</p>	

Pièces obligatoires à fournir

Liste des installations sportives avec dates de construction/ rénovation + normes (nationales/ internationales)
Détail des structures PPF (internes/externes) conventionnées
Temps personnel : liste des activités autres que l'entraînement et les études (notamment le week-end)

Actions		Précisions	Réponse du candidat	Indicateurs	
Action 2	Permettre de bien vivre (épanouissement personnel)	Organisation d'un accueil physique. Personnel formé à l'accueil de publics en situation de handicap (acceptation des chiens guide).			
		Contact privilégié avec un revendeur de matériel médical pour des interventions d'assistance, même en week-end.			
		Service d'acheminement sur site à la demande depuis la gare et/ou l'aéroport le plus proche, et accessibilité en transports en commun.			
		L'accès aux PMR répond aux réglementations en vigueur en la matière.		Plage jours/ horaires d'ouverture de l'accueil	
		Mise à disposition des salles privatisables dont des espaces bureaux et des salles de réunion.		Nombre de salles de détente	
		Service de buanderie, en autonomie et/ou par prestation, adapté pour les internes et pour la réception de collectifs (machines et espaces spécifiques). Lieux de stockage (bagages, matériels) sécurisés.		Nombre de salles de repos	
		Wifi en accès libre sur les lieux d'entraînement, les lieux de vie (hébergements, restauration) et de formation. Espace de loisirs/détente. Espace de repos. Lieux de rencontre et d'échange au sein du centre (intérieurs et/ou extérieurs).			
Pièces obligatoires à fournir					
Liste des installations sportives avec dates de construction/rénovation + normes (nationales/internationales)					
Détail des structures PPF (internes/externes) conventionnées					
Temps personnel : liste des activités autres que l'entraînement et les études (notamment le week-end)					

Actions		Précisions	Réponse du candidat	Indicateurs	
Action 3	Permettre de bien dormir et récupérer	<p>Literie de qualité. Chambres simples ou doubles disposant de toilettes et salles d'eau individuelles. Lits de grandes tailles disponibles. Chambres isolées thermiquement et phoniquement. Chambres dédiées aux pôlistes en dehors des vacances scolaires.</p> <p>La sécurité des mineurs répond à la réglementation en vigueur.</p> <p>Prise en compte des besoins spécifiques des PSH (sur demande : lits médicalisés, sièges de douche, lèves-personnes sur prescription médicale, matelas à mémoire de forme, chambres individuelles ou chambres twins accessibles pour l'athlète et son accompagnant, chambres PMR communicantes). Contrat d'ascensoriste comprenant la possibilité d'intervenir en urgence.</p> <p>Le ménage est réalisé au moins une fois par semaine et plus sur demande.</p>		<p>Nombre de chambres «permanentes»</p> <p>Nombre de lits «permanents»</p> <p>Année de renouvellement de la literie «permanente»</p> <p>Nombre de chambres de qualité supérieure «type EDF»</p> <p>Nombre de lits de qualité supérieure «type EDF»</p> <p>Nombre de chambres PMR</p> <p>Nombre de lits PMR</p>	
		Pièces obligatoires à fournir			
Liste des installations sportives avec dates de construction/rénovation + normes (nationales/internationales)					
Détail des structures PPF (internes/externes) conventionnées					
Temps personnel : liste des activités autres que l'entraînement et les études (notamment le week-end)					

Actions		Précisions	Réponse du candidat	Indicateurs	
Action 4	Permettre de bien manger	Lieu de restauration type self-service cafétéria et espace de restauration aménageable à la demande ouvert 7 jours sur 7.		Capacité places assises	
		Capacité de réponse à des demandes «à la carte» (menus, horaires).		Nombre de plateaux annuels	
		Menus composés avec l'aide d'un nutritionniste ou d'un diététicien et pouvant s'adapter quotidiennement à différents régimes alimentaires.		Nombre de dîners «permanents»	
		Prise en compte des besoins spécifiques des sportifs en situation de handicap (aliments mixés, allergies alimentaires).		Nombre de déjeuners «permanents»	
		Engagement dans une démarche éco-responsable (circuits courts et produits locaux, produits non industriels et/ou bio, tri des déchets, etc.).		Nombre de dîners «stages EDF»	
		Collations/goûters adaptés à la demande proposés en dehors des heures d'ouvertures de la restauration.		Nombre de déjeuners «stages EDF»	
		Des points d'eau sont répartis sur l'ensemble du site, en complément de l'eau du robinet.		Part de produits bio (%)	
				Part de produits locaux (%)	
Pièces obligatoires à fournir					
Liste des installations sportives avec dates de construction/rénovation + normes (nationales/internationales)					
Détail des structures PPF (internes/externes) conventionnées					
Temps personnel : liste des activités autres que l'entraînement et les études (notamment le week-end)					

Actions		Précisions	Réponse du candidat	Indicateurs	
Action 5	Permettre de bien se soigner	<p>En interne ou par convention, mise à disposition d'un service médical permettant les consultations médicales des sportifs.</p> <p>Présence d'un médecin en fonction de la demande.</p> <p>Accès aux soins priorisé pour les sportifs listés.</p> <p>Disponibilité du médecin référent du centre.</p>			
		<p>Assistance ou secrétariat médical dont la présence journalière est garantie.</p> <p>Réalisation de l'ensemble de la SMR dans les délais impartis pour les sportifs listés internes et externes.</p>		<p>Délai de prise en charge d'une blessure</p>	
		<p>Espace dédié et matériel adapté pour des soins de réathlétisation, de rééducation et de récupération, selon les besoins des sportifs.</p>		<p>Délai maximum d'accès à l'imagerie</p>	
		<p>Possibilité de consultations kinésithérapeute, ostéopathe, nutritionniste, psychologue, sur demande.</p>		<p>Statut du service médical (centre de santé)</p>	
		<p>Capacité de mobiliser des services extérieurs pour la réalisation d'examens spécifiques et d'imagerie (scanner, IRM, échographie) dans un délai limité.</p>			
Pièces obligatoires à fournir					
Liste des installations sportives avec dates de construction/rénovation + normes (nationales/internationales)					
Détail des structures PPF (internes/externes) conventionnées					
Temps personnel : liste des activités autres que l'entraînement et les études (notamment le week-end)					

BIEN ACCOMPAGNER

Nom de la structure	
Nom du propriétaire	
Date de dernière mise à jour de la grille	

	Actions	Précisions	Réponse du candidat
Action 6	Proposer des services et compétences spécifiques en matière de dimension physique, prévention des blessures et réathlétisation	Constitution de réseaux d'experts en dimension physique. Proposer du matériel de musculation adapté aux personnes à mobilité réduite.	
Action 7	Proposer des services et compétences spécifiques en matière de dimension mentale	Constitution de réseaux d'experts en dimension mentale. Constitution de réseaux d'experts formés à la préparation mentale à destination de publics spécifiques.	
Action 8	Proposer des services et/ou développer une dynamique de recherche-innovation (laboratoires et entreprises) et les développements technologiques	Développement de projets de recherche conventionnés au service des besoins des SHN du territoire. Développement de conventions avec les universités territoriales en lien avec les projets de recherche au service des besoins des SHN.	
Action 9	Favoriser l'optimisation de la performance (encadrement et athlètes dont data/vidéo)	Offre de compétences spécifiques en captation et analyse de données.	
Action 10	Accompagner le suivi de la performance via les outils du Sport data hub	Optimiser le travail en collaboration avec le Sport data hub : PSQS, AMS, Vis'OR.	
Action 11	Assurer un accompagnement et une animation des encadrements (services spécifiques aux entraîneurs)	Une cellule d'accompagnement est présente et un programme d'animations/rencontres est disponible.	
Action 12	Assurer le suivi médical et paramédical	Développement d'un réseau de professionnels médical et paramédical pour répondre rapidement aux besoins de soins. Conventionnement avec un service hospitalier local de médecine physique, de réadaptation et d'ophtalmologie. Conventionnement avec le centre hospitalier universitaire de proximité pour les athlètes paralympiques et le suivi spécifique. Conventionnement avec les structures médicales sur toute la région afin de répondre le plus rapidement à tous les besoins des SHN.	
Action 13	Assurer un accompagnement du double cursus de formation vers l'excellence (éussite sportive et scolaire)	Espaces dédiés aux études, au suivi et au soutien scolaire. Assurer la continuité scolaire (rattrapage des cours, aménagement des examens, etc.). Conventions effectives entre plusieurs établissements sur tout le territoire et les établissements pré-bac et post-bac.	
Action 14	Valoriser les spécificités du centre dans l'accompagnement à la performance		

Référencement	Nom	Prénom	Qualification/ Diplôme	Références	Spécialisation	Nombre d'heures de présence	Type de contrat ou convention
Proposer des services et compétences spécifiques en matière de dimension physique, prévention des blessures et réathlétisation							

Pièces complémentaires à identifier Conventions/contrats	Nature de la pièce	Nom de la pièce
Proposer des services et compétences spécifiques en matière de dimension physique, prévention des blessures et réathlétisation		

IMPLIQUER ET DÉVELOPPER L'ÉCOSYSTÈME LOCAL

Nom de la structure			
Nom du propriétaire			
Date de dernière mise à jour de la grille			

Actions		Précisions	Réponse du candidat	Indicateurs	
Action 15	Développer ou valoriser les relations avec l'entité propriétaire (région, département, fédération ou autre)	<p>Collaboration étroite avec l'entité partenaire sur les enjeux de performance en tenant compte des orientations nationales.</p> <p>Projet sportif de l'établissement connu et partagé par l'entité partenaire, associée à la mise en œuvre du projet d'établissement et de son modèle économique.</p> <p>Investissements passés et prévus de la région (concerne surtout les CREPS) et association à la définition des besoins en matière d'évolution des bâtiments et des installations sportives.</p> <p>Organisation d'événements par la région au sein de la structure.</p>		Nature du lien	
Action 16	Développer les relations avec la MRP des CREPS/ OPE de son territoire* <i>*pour les centres hors creps</i>	<p>Collaboration étroite sur les enjeux de performance en tenant compte des orientations nationales.</p> <p>Organisation d'événements par les départements au sein de la structure.</p> <p>Conventions de mise à disposition d'infrastructures sportives en proximité.</p>		Nature du lien	
Action 17	Nature des relations avec le rectorat			Nature du lien	
Action 18	Nature des relations avec les universités, STAPS, laboratoires de recherche, grandes écoles et centres spécifiques	<p>Convention «Sport de haut niveau» entre le rectorat et le centre.</p> <p>Mise en place d'un comité de pilotage.</p> <p>Aménagements des cursus de formation aux contraintes des sportifs de haut niveau.</p> <p>Visibilité sur les sections sportives scolaires mises en place.</p>		Nature du lien	
Action 19	Nature des relations avec les structures privées (entreprises, start-ups, sponsors)	<p>Favoriser les collaborations avec les structures privées locales afin de faire bénéficier de certains services aux SHN.</p> <p>Créneaux et tarifs préférentiels pour les SHN (notamment pour palier les espaces de musculation).</p>		Nature du lien	

Pièces obligatoires à fournir
Projet d'établissement
Contrat d'objectifs et de performance
Compte-rendu des dialogues de gestion
Convention d'objectifs et de moyens
Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Pièces complémentaires à identifier	Nature de la pièce	Nom de la pièce
Développer ou valoriser les relations avec les collectivités locales		

S'ENGAGER DANS UNE DYNAMIQUE NATIONALE, VOIRE INTERNATIONALE

Nom de la structure			
Nom du propriétaire			
Date de dernière mise à jour de la grille			

Actions		Précisions	Réponse du candidat	Indicateurs	
Action 20	S'impliquer dans le réseau grand INSEP	Participation aux instances de pilotage (Bureaux et Conseils stratégiques), groupes de travail et regroupements (dimension physique, dimension mentale, médical-paramédical, ASTRE, etc.).		Nombre de mobilisations RGI sur le PSQS (par année)	
				Volumes horaires des mobilisations RGI sur le PSQS (par année)	
Action 21	Optimiser les relations avec les fédérations	Si concerné, le centre et sa MRP apportent des réponses individualisées aux athlètes cibles prioritaires, après validation de la cellule performance de la fédération.		Nombre de fédérations travaillant avec la structure (permanents et stages)	
				Nombre de sportifs olympiques suivis	
				Nombre de sportifs paralympiques suivis	
Action 22	Présenter des projets en relation avec l'Agence nationale du sport (ANS)	Soutien des projets du centre en fonctionnement et en investissement.		Montant total des subventions ANS (K€)	

Action 23	Déployer la politique publique en matière d'éthique et intégrité dans le sport de haut niveau	Prévenir les dérives éthiques dans le sport de haut niveau : comportements et propos inappropriés et interdits, phénomènes d'emprise, bien-être, maltraitance et performance, relations entraîneurs-athlètes-parents.		Plateforme FOAD « sport et intégrité » dans le sport de haut niveau. Nombre de formations suivies	
				Nombre d'actions de formation et prévention réalisées sur l'année	
Action 24	Hors champ du territoire national	Accueil de délégations étrangères. Partenariats avec des centres d'entraînement à l'étranger.		Nombre de délégations étrangères accueillies, le partage d'expertises et la montée en compétence, le lobbying des centres, partenariats avec des centres d'entraînement étrangers, ASPC	

Pièces complémentaires à identifier	Nature de la pièce	Nom de la pièce
S'impliquer dans le réseau grand INSEP		



**CELLULE DES RELATIONS INTERNATIONALES
ET DU RÉSEAU GRAND INSEP**

**INSEP - 11, Avenue du Tremblay
75012 PARIS**

rgi@insep.fr / 01 41 74 43 90